Mairie de

Info 15 OCTOBRE 2013



2 : 04.74.93.05.75 - Fax : 04.74.43.28.48 - Courriel : <u>secretariat.meyrie@wanadoo.fr</u>

Journal d'Informations Municipales

site Internet : www.meyrie-village.com

Les Permanences en Mairie:

Lundi : 8h30 à 10h30 Mardi : 16h00 à 18h30

Vendredi : 8h30 à 11h30 Samedi : 8h30 à 10h30

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous le :

Mardi : 8h30 à 11h00 Jeudi : 17h00 à 19h00 Samedi : 8h30 à 11h00

Permanences de la Médiathèque :

Mardi : 16h30 à 19h00 Mercredi : 10h00 à 12h00

15h00 à 18h00

Samedi : 10h00 à 12h00

Même pendant les vacances scolaires ☎ Médiathèque : 04.37.03.12.21

Collecte des ordures ménagères : mardi matin

Ouverture déchèterie de Bourgoin-Jallieu :

Du lundi au samedi :

8h00 à 11h45 - 14h00 à 18h15

Ouverture déchèterie de Nivolas-Vermelle Du Mercredi au samedi : 9h-12h 14h-18h

Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND)

04.78.40.03.30 pour tous renseignements sur toutes les déchetteries

Régie des eaux CAPI bureau: 04.74.92.99.25 astreinte: 06.34.51.25.02.

URGENCE GAZ: 0800473333

Remise des articles pour INFO 15 :

Au plus tard <u>le 7 de chaque mois</u> en format Word sans aucune mise en page.

Lutte contre le bruit :

Les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30.
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

INFORMATIONS MUNICIPALES

ELECTIONS

Pour pouvoir voter en 2014 vous avez jusqu'au 31 décembre 2013,18h30, pour vous inscrire sur la liste électorale.

RECENSEMENT MILITAIRE

A partir du jour de leurs 16 ans, les jeunes filles ou garçons doivent venir en mairie pour se faire recenser, munis du livret de famille des parents et de leur carte d'identité.

COMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Comme toutes les années, nous défilerons le jour du 11 novembre 2013 avec les enfants de la commune. Nous vous invitons tous à ce rassemblement, Anciens Combattants, Présidents de société, anciens et nouveaux habitants.

RASSEMBLEMENT: CAFE BOTTU à 11 h 00 MERCI

CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 14 juin 2013

<u>Délibération pour dissolution du SIVOM et approbation de la clé de répartition des soldes exécutoires</u>

Vu les délibérations des communes membres du SIVOM des cantons de Bourgoin-Jallieu se prononçant favorablement à la majorité requise à l'article L.5212-33 du CGCT, sur sa dissolution à la date du 31 décembre 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012356-0010 mettant fin à l'exercice des compétences du SIVOM des Communes du Cantons de Bourgoin-Jallieu au 31 décembre 2012, et sa liquidation avant le 30 juin 2013 ;

CONSIDERANT que, par conséquent, le SIVOM des cantons de Bourgoin-Jallieu n'exerce plus aucune compétence au 1^{er} janvier 2013 et qu'il convient donc de le dissoudre ;

Vu la délibération du SIVOM des Cantons de Bourgoin-Jallieu en date du 15 avril 2013 fixant les critères de la clé de répartition des soldes exécutoire du Syndicat ;

Mr Le Maire, dans le cadre du processus de dissolution du syndicat, propose aux membres du Conseil municipal d'approuver les critères de la clé de répartition des soldes exécutoires définis et votés à l'unanimité par le Comité Syndical du SIVOM en date du 15 avril 2013 à savoir :

- . pour 50 %, la population INSEE 2012 de chaque commune et
- . pour 50 % le potentiel fiscal (3 taxes) 2012 de chaque commune

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération pour subvention à une association

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une demande de subvention exceptionnelle présentée par la Présidente de l'association universitaire (une jeune Meyriote) Un Autre Monde qui intervient dans des écoles primaires au Pérou, aides à la construction, rénovation d'écoles, soutien scolaire, leur site internet: http://www.ecoles2commerce.com/associations/59-unautre-monde

une subvention de 300 € est accordée à l'unanimité.

<u>Délibération pour tarif de la cantine municipale,</u> année scolaire 2013-2014

Mme Laurence RAVET, conseillère déléguée en charge des finances, après avoir présenté une analyse du service cantine et rappelé la décision de l'assemblée de répartir le coût du service de restauration scolaire, ramené au repas, comme suit :

65 % du prix de revient à la charge des parents, 35 % du prix de revient à la charge de la commune, propose de répercuter l'augmentation de tarif annoncée par la SODEXO, et de porter le tarif de la prestation du repas à 5.70 € à compter de la rentrée scolaire 2013/2014.

Délibération adoptée à l'unanimité

<u>Délibération pour tarif de la garderie municipale,</u> année scolaire 2013-2014

Mme Laurence RAVET, après avoir présenté une analyse du service garderie et rappelé le tarif en vigueur de 5.61 € à la semaine, propose de modifier le tarif de la garderie municipale comme suit à compter de la rentrée scolaire 2013/2014 :

Garderie à la semaine 5 jours 7.00 €.

Garderie à l'heure 1.00 € et précise que toute heure commencée sera due.

Le Conseil Municipal, accepte avec 12 voix pour et une abstention.

CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 13 septembre 2013

<u>Délibération pour validation du rapport 2013 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CAPI</u>

La CLECT a évalué les charges correspondant, principalement, aux compétences transférées par la commune de Succieu à la CAPI, suite à son arrivée dans la communauté d'agglomération au 1er. Janvier 2013.

Délibération adoptée à l'unanimité

<u>Délibération pour mise à jour de la longueur de la voirie communale</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Dotation Globale de Fonctionnement est calculée, entre-autres, à partir de la longueur de la voirie communale.

Au cours de ces dernières années, des voiries nouvelles ont été créées. Ainsi la longueur totale de la voirie communale est augmentée de 929 m et passe donc à 12576 m au total.

Délibération adoptée à l'unanimité

<u>Délibération pour une demande de subvention auprès du Conseil Général pour la mise en accessibilité de la Maison Prévert et écoles</u>

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les travaux à mettre œuvre pour satisfaire aux normes d'accessibilité 2015:

1 - MAISON PRÉVERT :

Les toilettes de la salle des fêtes, construite en 1988, doivent être entièrement refaites. Par suite, il est proposé de les reconstruire entièrement et donc d'en faire un bâtiment annexe accolé. Les toilettes actuelles seront détruites et le local transformé en rangement pour le matériel. Le total des travaux s'élève à **89 200 € HT**.

2 - ECOLE PRIMAIRE:

Rénové de 1991 à 1994, ce bâtiment nécessite quelques aménagements d'accessibilité pour satisfaire aux normes 2015.

Il s'agit de la création d'une rampe d'accès et de la modification d'un WC.

Le coût total de ces travaux de bâtiments communaux s'élève à 3 319,25 € HT.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

à de valider définitivement ces travaux d'accessibilité, à de solliciter l'ensemble des subventions auxquelles ce projet pourrait être éligible,

à d'accepter le plan de financement.

Délibération adoptée à l'unanimité

<u>Délibération pour la création d'un emploi d'avenir</u>

Depuis le 1er novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir» est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

M. le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet, pour intégrer le service des écoles et le service technique, acquérir ainsi des qualifications et exercer les fonctions suivantes :

assistance, soutien aux équipes animation dans le cadre des rythmes scolaires,

l'entretien des espaces verts, voirie et bâtiments de la commune.

Ce contrat, à durée déterminée, serait conclu pour une période de 36 mois.

Délibération adoptée à l'unanimité

approbation du pacte fiscal et financier voté par à l'unanimité par le Conseil Communautaire de la CAPI

M. le Président de la CAPI demande aux communes de valider le pacte financier et fiscal. Une délibération a été votée à l'unanimité à la CAPI. Cette demande entre dans une démarche de transparence par rapport aux Conseils municipaux.

M. le Maire informe l'assemblée :

que la répartition du FPIC votée à CAPI est de 60 % à la CAPI et 40 % reversé aux Communes. Meyrié devrait percevoir environ 12 000 €, cette somme n'est pas prévue au budget primitif 2013.

que sur le volet foncier bâti économique, pour toute création de surface supplémentaire par l'entreprise, il y a eu, à la CAPI, un accord à l'unanimité avec 2 abstentions, pour reverser 60 % à CAPI et 40 % aux Communes.

sur le volet des fonds de concours, des règles, des principes, ont été mis en place, un groupe de travail réfléchit sur des règles à définir.

Après discussions, l'assemblée émet un avis favorable et charge M. le Maire, qui porte ce dossier à CAPI depuis 1 an et demi, d'en informer l'exécutif de CAPI.

ANTENNES

BOUYGUES vient de retirer officiellement et définitivement sa demande de construction d'antenne.

La 4G sera installée sur l'antenne existante, suite à l'accord National conclu entre BOUYGUES et SFR. On peut penser que l'action complémentaire du Collectif et de la Mairie n'est pas étrangère à ce résultat. Pour autant nous restons mobilisés sur l'autre dossier (ITAS), malheureusement toujours d'actualité, et rappelons à cette société, qu'en l'état il n'est pas acceptable.

TELETHON

Réservez dès à présent votre soirée du **06 décembre 2013** à la Maison Prévert.

organisée pour le Téléthon, par la municipalité, les Joyeux retraités, le FOOT et le sou des écloles. **REPAS suivi par DES JEUX DE SOCIETES**

Plus de détail dans l'info 15 de novembre.

Plus de detail dans l'inio 15 de novembre.

Nous collectons toujours les anciens téléphones **portables** pour les remettre aux organisateurs du Téléthon.

Merci de les déposer en mairie.

OBJETS TROUVES

Un **toboggan** enfants 1^{er} âge à été trouvé sur Meyrié il est disponible en Mairie.

Vêtements enfants

Les vêtements oubliés à l'école pendant la dernière année sont entreposés à la Mairie jusqu'à fin octobre. Merci de venir les récupérer au plus vite.

INFORMATIONS C.A.P.I.

MEDIATHEQUE

Temps des bébés : animation pour les tout-petits mardi 15 octobre à 11h00.

OPAH

La CAPI va aider les propriétaires à améliorer leur logement

Dans le cadre de la mise en oeuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH),

adopté en 2010, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère lance une opération d'envergure pour la revalorisation de son parc de logements privés anciens sur l'ensemble des 22 communes. Cette Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qui découle d'un partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) démarre en septembre 2013 et ce pour une durée de 3 ans.

Une opération qui vise les particuliers :

Cet outil est à la disposition des propriétaires de logement occupants ou bailleurs, ainsi que des locataires, qui souhaitent engager des travaux de rénovation. Encadrée par les enjeux de l'Agglomération en matière d'habitat, cette OPAH a pour objectifs de résorber les situations d'habitat indigne, d'améliorer la performance énergétique des logements, d'adapter le logement au vieillissement des personnes et au

handicap et de lutter contre la vacance des logements en proposant des logement à loyers abordables. Dans ce sens, il est proposé aux ménages d'entreprendre des travaux d'amélioration de leur habitat portant sur les quatre thématiques suivantes :

Energie, Adaptation , Indignité et Production à loyers modérés. En compensation, plusieurs partenaires pourront participer au financement des travaux en fonction de la situation du ménage éligible et de la nature des travaux (ANAH, CAPI, Conseil Général de l'Isère, Région Rhône-Alpes, Caisses de retraite..).

Périmètre d'intervention :

L'OPAH concerne les **22 communes de l'Agglomération**. Un vrai travail de suivi sera mis en place entre la CAPI, l'opérateur et les référents OPAH des communes. L'objectif étant d'avoir une vraie lisibilité sur l'avancement du projet.

Les objectifs quantitatifs :

La CAPI va soutenir **374 logements sur 3 ans**. Les aides aux travaux de la CAPI sont comprises entre 500 et 3000 euros selon la thématique.

Contact presse : Yasmina HATTABI

Téléphone : 04 74 27 28 00 Fax : 04 74 28 69 00

Courriel: yhattabi@capi38.fr

www.capi-agglo.fr LOGEMENT BP 90592

URBANIS: l'opérateur choisi par la CAPI

Mission de suivi-animation :

Pour la réalisation de cette opération la CAPI a retenu le **bureau d'études Urbanis**, qui assure une mission de suivi animation pendant la durée du projet, avec un conseil et un accompagnement auprès des ménages éligibles au dispositif : prendre connaissance du projet, vérifier l'éligibilité, visite sur place, information sur les possibilités de financement et de cadrage juridique du projet, approche technique et financière du projet.

Cette mission de conseil et d'assistance auprès des propriétaires privés est **gratuite**.

Un contact direct avec le public :

Afin d'être au plus proche des habitants de l'agglomération et pour accueillir le public **des permanences seront tenues par Urbanis**. Elles sont à la fois un premier lieu de renseignement sur le dispositif, sur des questions d'ordre techniques, financières, administratives, sociales) mais également un lieu de dépôt des pièces nécessaires au montage des dossiers de subventions.

Organisation des permanences :

Bourgoin-Jallieu : les 2e et 4e jeudis du mois, à partir du jeudi 10 octobre 2013 de 12h à 14h

à l'Espace Jeune, 20 place Charlie Chaplin

La Verpillière : les 1er et 3e mardis du mois, à partir du mardi 1er octobre 2013 de 13h30 à 15h30 au Centre social, avenue du Général de Gaulle

Nivolas-Vermelle: le 1er mardi du mois, à partir du mardi 1er octobre 2013 de 16h à 18h à la mairie de Nivolas-Vermelle. 231 rue de l'Hôtel de ville

Chèzeneuve : le 3e mardi du mois, à partir du mardi 15

octobre 2013 de 16h15 à 18h

à la mairie de Chèzeneuve, 30 chemin de Chavagnant **Joindre Urbanis** :

Par téléphone: 04 79 33 21 26 - Tous les jours (lundi -

vendredi) de 9h à 12h / 14h à 17h **Par mail :** chambery@urbanis.fr

Contact presse : Yasmina HATTABI

Téléphone : 04 74 27 28 00

Fax: 04 74 28 69 00

Courriel: yhattabi@capi38.fr

ASSOCIATIONS

MEYRIE MARCHE ET NATURE

Meyrié Marche et Nature propose aux habitants de Meyrié des marches promenades adaptées au rythme de chacun :

- Le mardi après midi de 13 h 30 à 17 h marche de 10 km
- ◆ Le vendredi matin de 9 h à 11 h marche de 6 km Cette activité, en plus du bien physique, permet à chacun de découvrir des lieux inconnus de la région et de découvrir la faune et la flore.

Pour tout renseignement, s'adresser à Roger GOYET 04.74.93.71.26 ou Marie-Jo JEGOU 04.74.93.08.59

FOOT BALL CLUB

Le Football Club de Meyrié remercie très sincèrement toutes les personnes ayant pris part à notre matinée Lasagnes.





Nous recherchons encore quelques joueurs (ou joueuses) nés de 2004 à 2008 afin de compléter nos équipes U6-U7 et U8-U9.

Les entraînements ont lieu le mercredi à 14h00 pour les U6-U7 et à 16h00 pour les U8-U9.

Vous pouvez vous renseigner le jour des entraînements ou en appelant le **06.46.57.08.58**





Prochains matchs Seniors:

- le 20/10/13 : Passins 2 – FC MEYRIE - le 03/11/13 : FC MEYRIE – Vallée du Guiers

- le 10/11/13 : Vignieu – FC MEYRIE - le 17/11/13 : FC MEYRIE – Sérézin

Prochains Plateaux U8 à Meyrié : le 19 octobre et le 16 Novembre

SOU DES ECOLES

Le sou des écoles a fait sa rentrée

Après une année 2012-2013 riche en manifestations, l'assemblée générale du sou s'est tenue le 16 septembre et a réélu son bureau et étoffé son équipe. Nous vous remercions, toutes et tous, parents, grandsparents, enseignants, membres de la mairie, pour votre

participation à nos manifestations. Les bénéfices ont notamment permis de financer des cours de cirque pour tous les enfants, aboutissant à la réalisation d'un Grrrrand spectacle.

Le bureau :

Présidente : Cécile RUE-FENOUCHE

vice Présidente: Anaïs BLAIN Trésorier : Lionel DUNUC

Trésorier adjoint : Karine PINAULT

Secrétaire : Isabelle ARNAL

Secrétaire adjoint : Elisabeth MAILLOT

Les membres actifs :

BONNEAU Laurence, DAY Cathy, DE LA CHANONIE Claire, DURAND-DOS SANTOS Delphine, FRISCOUR Cécile, GAUDIN Sandrine, GRANDJEAN Sylvie, GUERIN Michèle, IFFOUZAR Sabrina, LAMBERT Julien, LAPEYRE Marie, MICHARDI Lionel, MOLLIER Laure, MONNEREAU Cyrille, NOYER Sébastien, PETTIER Florence, RONOT Jérôme, VITRY Xavier. (il reste de la place...)

A noter dans vos agendas:

dimanche 13 oct. : cross familial

lundi 18 nov.: vente de pizzas (voir document joint) vendredi 13 déc. : spectacle et visite du père Noël vendredi 20 déc. : vente de friandises et pain d'épices samedi 5 avril : carnaval et soirée dansante

dimanche 18 mai : concours de pétanque

fin juin: grande lessive

Et nos traditionnels goûters les vendredis des vacances, pendant lesquels vous pourrez acheter des pâtisseries maison :

18 octobre, 20 décembre, 28 février, 25 avril, fin juin A bientôt.

L'équipe du sou

THEATRE DE LA NACELLE

D'après Les Pas perdus de Denise Bonal par Les Marbriers*

« La gare, lieu des errants, des anonymes, des pressés, des distraits, des fous qui parlent seuls... lieu des au revoir et des adieux, lieu de tous les

espoirs, lieu des larmes chaudes et des serments hâtifs, lieu des derniers sourires, des paroles qu'on n'oubliera jamais, des baisers donnés pour la

La gare, déclinée sous toutes ses formes, de la plus banale à la plus inattendue, grouillante d'humanité. Voici la gare! »

*3 compagnies de théâtre réunies depuis un an dans un vaste chantier de travail, de la Marbrerie à la Maison Prévert...

pour, au final, 3 représentations

merc. 6, jeudi 7, vend. 8 novembre, 20h30 avec 17 participants dont,

pour Meyrié, Claire de la Chanonie, Philippe Gayet pour le ieu théâtral:

Gilbert Pot pour la coordination et la mise en scène. Coproduction, Théâtre de La Nacelle, Didascalie, la Fallavia

Entrée:8€

Maison Prévert / Meyrié

Réservation : Office de tourisme de Bourgoin-Jallieu: 04 74 93 47 50.

avec le soutien de la ville de Bourgoin-Jallieu, de Meyrié et du Conseil Général de l'Isère.

Prochaine collecte de sang à NIVOLAS, salle des fêtes place du village le

MERCREDI 30 OCTOBRE 2013

de 16h45 à 19h15

COMITE DE JUMELAGE

Les Comités de Jumelage du Nord Isère vous invitent à la conférence

"Que peut-on apprendre des pères fondateurs de l'Europe dans la crise d'aujourd'hui ?"

Ingo Espenschied, journaliste Allemand qui a étudié les sciences politiques en Allemagne, à Londres et à Paris nous présentera sur grand écran le voyage captivant qu'a été la fondation de l'Europe moderne, son histoire, pourquoi et comment elle s'est construite.

La présentation sera suivie d'une table ronde à laquelle participeront Mr. Espenschied, deux députés Européens et un historien de l'Europe.

Vous êtes invités à poser vos questions au cours de cette table ronde.

La conférence aura lieu le 15 novembre 2013 à 20 heures à l'amphithéâtre du Conseil Général à Bourgoin-Jallieu.

Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles

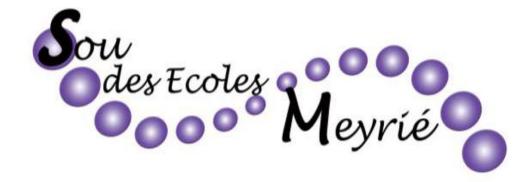
Cette conférence est organisée par un collectif issu de Comités de Jumelage du Nord Isère. Notre projet a mis deux années pour se structurer et il réunit à ce jour huit Comités de Jumelage (dont MEYRIE) engagés dans cette entreprise. L'étape suivante de ce projet a comme objectif d'organiser un voyage à Strasbourg ou à Bruxelles pour découvrir les Institutions Européennes avec les villes jumelles de chaque Comité de jumelage.

PETITES ANNONCES

- ◆ Lucas, étudiant, effectue un stage professionnel sur Bourgoin-Jallieu du 4 novembre au 04 décembre 2013 (du mardi au vendredi). Il recherche un covoiturage pour commencer à 9 heures, merci de le joindre au 06.75.55.44.84 ou 06.87.19.79.98.
- Vends lits superposés couleur chêne clair 50€ tél. 04.74.28.10.51
- ◆ Propose cours d'Allemand de la 6ème à la terminale. Tél.: 06.08.85.35.48
- ◆ Vend : Gazinière : 3 feux gaz + 1 plaque électrique + four électrique - Bon état - 60€ Meuble télé :

Bois – 2 portes vitrées + niche lecteur DVD + 3 étagère - 20€ Tel.: 06.82.59.34.40 (Céline) - Ne pas hésiter à laisser un message

- Vends Casque tritton trigger headset pour X Box 360 : 25€ occasion récente (moins de 1 an facture à l'appui) avec tous ses cables mode d'emploi et boîte
- organisation, compréhension, aide aux devoirs. Niveau élémentaire et collège. Tél au 06 80 57 19 55
- A vendre Cochons d'inde 8€ pièce Tél. 06.84.52.88.97
- Vend RENAULT SCENIC Exception 110 (diesel) 40 000 kms couleur gris foncé année 2011 options : at-



Vente de pizzas lundi 18 novembre

en partenariat avec "Le Petit Meyrié"

Nous vous proposons au choix :

- 4 fromages : Tomate; mozzarella, chèvre, roquefort, fromage, olive

- Royale : Tomate, jambon, lardons, crème, fromage, olive

- Forestière : Crème, poulet, champignons, fromage, olive Vos pizzas seront à récupérer 126 vers Nivolas à partir de 18h30. Prix unitaire 8€

Votre bon de commande est à remettre avant le mardi 12 novembre 2013 dans la boîte aux lettres de Cécile Rue-Fenouche : 126 vers Nivolas.

Bon de commande - A remettre avant mardi 12 novembre 2013

Nom,	prénom :	N°Tel :
Adres	se :	

	4 fromages	Royale	Forestière
Nombre de pizzas			

Soit total dû = x 8€ =€

Règlement de préférence par chèque à l'ordre du Sou des Écoles de Meyrié.

Pour tout renseignement sur vos commandes : Cécile Rue-Fenouche 06 63 22 55 85 ou Anaïs Blain 06 61 70 22 84 ou meyriesoudesecoles@gmail.com.

IS,

ux, 64













Commune de rattachement : Villefontaine

Thierry PLANCHAT

510 Les grands Tournants 38300 MEYRIE VOITURE: 06 07 59 30 38

BUREAU: 04 74 95 57 77
Mail: tplanchat@neuf.fr

- > Aéroport
- > Gares
- > Centres de soins (*)
- > Chimio, dialyse, rayons ... (*)
- > Rendez-vous médicaux (*)
- > Hôpitaux et cliniques (*)
- > Rééducation (*)
- > Tout transport
- > etc ...

(*) Agrément sécurité sociale

Pensez à réserver!